



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
de l'environnement

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

### Cadre réservé à l'administration

Date de réception

Dossier complet le

N° d'enregistrement

**F08215P0961**

### 1. Intitulé du projet

Projet de voirie sur le site NEXTER - Commune de MABLY - 42300

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Roannais Agglomération

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Yves Nicolin

RCS / SIRET

12 0 0 0 3 5 7 3 1 0 0 0 1 3

Forme juridique

EPCI

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6° Infrastructures routières  d) Toutes routes d'une longueur inférieure à 3 km	Réhabilitation et prolongement d'une voirie existante sur une longueur totale de 735 m

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

Création d'un nouvel accès de 735 m de longueur et 7 m de largeur reliant la RD 39 à la voirie existante du futur pôle de déconstruction industrielle - Commune de Mably - 42300 - Au lieu dit de l'Arsenal de Roanne.

Il s'agit de réaliser une voirie permettant l'accès au chantier EPORA, qui consiste à désamianter et à réhabiliter d'anciens bâtiments industriels.

## 4.2 Objectifs du projet

Création d'un nouvel accès de 735 m reliant la RD 39 au nouveau pôle de déconstruction industrielle, comprenant :

- 455 m de voirie existante réutilisée,
- 180 m de voirie existante non revêtue à recalibrer et à revêtir,
- 100 m de voirie à créer.

Cet accès permettra la réalisation des travaux de démolition et de construction du chantier EPORA. Il est précisé que ce nouvel accès routier pourrait éventuellement servir, si les besoins fonciers d'activités se font sentir à termes, à desservir une éventuelle zone d'activités.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

La réalisation de la voirie est contrainte par la présence d'un Espace Boisé Classé dont la procédure de déclassement partiel est en cours. Les contraintes de planning du chantier EPORA ne permettent pas d'attendre que cette procédure aille à son terme pour réaliser la voirie.

C'est pourquoi l'accès sera réalisé en plusieurs phases (voir plan joint):

1ère phase qui permettra la continuité de l'accès au chantier :

- Réhabilitation du chemin goudronné existant pour accès au chantier EPORA
- Réhabilitation du chemin en terre existant pour accès au chantier EPORA
- Création d'un carrefour avec la RD 39 et d'une piste d'accès pour accès au chantier EPORA

2ème phase : réhabilitation et prolongement de la voirie existante à l'intérieur du site industriel sur une longueur d'environ 600 m, dont 370 m existant (15 m de largeur en phase travaux), création d'une voirie dans l'EBC d'une longueur de 150 m et connexion avec la RD39 via la piste d'accès créée en phase 1.

3ème phase : finalisation de la voirie définitive : création d'environ 335 m de voirie dans le prolongement de la voirie créée en phase 2 (15 m de largeur en phase travaux) et connexion avec la RD39 grâce à la création d'un carrefour.

Dans sa phase de réalisation, le projet nécessitera

- la réalisation de défrichements sur une surface d'environ 9 230 m<sup>2</sup>
- la pose des réseaux (réseaux de haute tension, de gaz, d'eaux usées, d'alimentation en eau potable)

La prise de possession des terrains en vue de la réalisation des travaux s'effectuera avant le printemps afin de minimiser les impacts du chantier sur les espèces et les habitats naturels.

La réalisation d'aménagements de substitution sera anticipée : zone reconstituant l'habitat du Crapaud Calamite d'une surface d'environ 300 m<sup>2</sup> (dépression en eau en plusieurs unités d'une vingtaine de cm maximum composée d'un substrat de grave et présentant une certaine quantité de fine pour lui conférer un caractère imperméable).

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

- Le projet permettra le maintien de l'accès au chantier EPORA
- Le projet permettra de faire la liaison entre la RD 39 et l'éventuelle future zone d'activités ;
- Le trafic généré sera uniquement dû à l'activité du chantier EPORA (il n'y aura pas de trafic urbain) ;

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

1) Procédure en cours : Déclassement d'une partie de l'EBC comportant une évaluation environnementale. Lors de la réunion en présence des personnes publiques associées, celles-ci ont émis un avis favorable au déclassement.

2) Etudes d'ores et déjà réalisées sur une zone d'étude plus étendue que la seule voirie projetée :

- Une étude faune/flore sur un cycle complet
- Une étude eaux et milieux aquatiques

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Ce formulaire est rempli dans le cadre de la procédure au cas par cas prévue par l'article R122-2 du code de l'environnement lors de la création d'une voirie de moins de 3km de longueur (rubrique 6° d).

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
En phase travaux	
Phase 1 et 2 : - Réhabilitation du chemin de terre et du chemin goudronné existant - Création d'une piste et d'un carrefour temporaire avec la RD59	563 mètres 71 mètres
Phase 3 : Longueur et largeur de la nouvelle voie créée.	735 m de longueur/15 m de largeur
En phase d'exploitation :	
- Longueur définitive de la nouvelle voie créée	735 mètres
- Largeur de la nouvelle voie créée	7 mètres

**4.6 Localisation du projet****Adresse et commune(s) d'implantation**

Mably - 42300 - Site NEXTER  
Lieu dit l'Arsenal

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

Long. 4 ° 05 '19,2" E Lat. 46 ° 04 '30,3" N

**Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :**

Point de départ : Long. 4 ° 05 '19,1" E Lat. 46 ° 04 '21,6" N

Point d'arrivée : Long. 4 ° 05 '09,2" E Lat. 46 ° 04 '41,7" N

Communes traversées :

Commune de Mably

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?**

Oui  Non

**4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?**

**4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?**

Oui  Non

**Si oui, de quels projets se compose le programme ?**

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre du chantier EPORA.  
Cette voirie pourrait servir à un éventuel développement d'une zone d'activités sur cet ancien site industriel.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

#### Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Il est possible de diviser le secteur concerné par l'aménagement en 3 zones distinctes:

- la partie située en EBC et qui se compose d'une mosaïque de bosquets constitués par des Fourrés, des Chênaies-Charmaies et des Robiniers etc...
- la partie non située en EBC qui se compose du même type de formations végétales
- la partie située à l'intérieur du site Nexter, composée d'une pelouse et d'installations anthropiques (zone de stockage, surfaces bétonnées...).

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan Local d'Urbanisme de Mably approuvé le 3 juillet 2009 en cours de révision. Une révision allégée est en cours, comprenant le déclassement partiel de l'EBC.  
Le Projet se situe dans une zone UE (espace urbain réservé aux activités économiques). Y sont admises les activités industrielles, commerciales et artisanales ainsi que les entrepôts, les bureaux d'accompagnement et les activités tertiaires.  
Schéma de Cohérence Territorial Roannais approuvé le 4 avril 2012.

Pour les rubriques 33<sup>a</sup> à 37<sup>a</sup>, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de voirie définitive se situe en dehors de toute ZNIEFF ou de zone couverte par un arrêté de protection de biotope. En revanche il se situe en limite de la ZNIEFF de type 2 820032335 - Ensemble fonctionnel du fleuve Loire et de ses annexes à l'aval du barrage de Villerest et de la ZNIEFF de type 1 820032333 Bords de Loire de Roanne à Briennon. Une partie du chemin réhabilité en phase 1 est situé dans la ZNIEFF de type 2 précédemment citée.
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPR Inondation du bassin versant de l'Oudan prescrit le 29 juillet 2009. Néanmoins, ce dernier ne touche pas la zone d'étude. Le PPRI de la Loire entre Villerest et Vougy a été approuvé mais annulé par le tribunal administratif, le site n'est pas concerné par les zones inondables identifiées dans le porter à connaissance de l'Etat.  La commune de Mably est située en zone de sismicité d'indice 2 (faible).
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La ZSC FR8201765 « Milieux alluviaux et aquatiques de la Loire » est située à proximité (<500m) du projet de voirie
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'est actuellement pas possible d'estimer ces volumes
	est-il déficitaire en matériaux ?  Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>- Le projet est susceptible d'entraîner une perturbation pour le Crapaud Calamite en détruisant son habitat de reproduction. Toutefois, des habitats de substitution lui seront proposés et les flaques seront remblayées en dehors de sa présence, ce qui évitera les destructions lors du passage des véhicules.</p> <p>- Il risque également de potentiellement porter atteinte à des prairies de fauche (zone de chasse de la Pie-grièche écorcheur, de l'oedicornème criard).</p> <p>- Le projet peut également porter atteinte aux fourrés et zones boisées. Néanmoins l'intérêt écologique est jugé globalement faible en ce qui concerne les habitats boisés et les espèces qui leur sont inféodées (Cf. Evaluation Environnementale de la levée de l'EBC en annexe). Des mesures d'accompagnement ont été étudiées au stade de l'évaluation environnementale de la levée de l'EBC (Cf. rubrique 7.)</p>
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Une étude d'incidence Natura 2000 a été réalisée dans le cadre de la procédure de déclassement partiel de l'EBC.</p> <p>Il en ressort qu' au vu des éléments disponibles sur le site Natura 2000 présent à proximité du projet et des inventaires réalisés, l'impact du projet devrait être nul à très faible sur les sites eux-mêmes, et très faible pour certains habitats et espèces ayant justifié leur mise en place, et qui sont présents ou potentiellement présents au sein de la zone d'étude.</p>

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet en phase travaux aura une emprise d'environ 18 000 m<sup>2</sup> au total. Environ 4 000m<sup>2</sup> concernent l'emprise liée à la réhabilitation des chemins existants, 9 200m<sup>2</sup> concernent les fourrés et bosquets et 4 600 m<sup>2</sup> concernent la partie située à l'intérieur du site Nexter.</p> <p>Le projet final en phase d'exploitation aura une emprise de 12 430 m<sup>2</sup>. Aucune consommation d'espaces agricoles n'est à attendre, le projet concerne du renouvellement urbain sur un site industriel.</p>
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet est susceptible d'être concerné par le risque technologique en fonction des entreprises qui s'installeront dans la future zone d'activités mais également du transport de matières dangereuses.</p> <p>Plusieurs établissements ICPE sont situés dans un rayon de 500 m autour du projet : Eco Traitement Recyclage (ETR) Mably Cass NEXTER SYSTEMS</p>
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe en dehors des zones inondables apparaissant sur les cartes réalisées dans le cadre du PPRNPI Loire entre Villerest et Vougy.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet est susceptible d'être une source de bruit en période de travaux dans la mesure où il engendrera un trafic d'engins et de camions. Néanmoins on peut considérer que l'impact du trafic sera très faible. Les premières habitations étant situées à plus de 150m de la voirie en projet.</p>
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, les engins de terrassement et de compactage sont susceptibles d'engendrer des vibrations temporaires</p>
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est susceptible d'engendrer des émissions lumineuses avec l'installation de lampadaires. Néanmoins, ces émissions peuvent être considérées comme faible.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Pollutions</b>	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est susceptible d'engendrer des émissions polluantes peu importantes
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est susceptible d'engendrer des rejets hydrauliques dans la mesure où il imperméabilise dans sa phase d'exploitation 12 430 m <sup>2</sup> . Néanmoins ces rejets seront gérées par le système d'assainissement mis en place.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ni le site ni les vues que le projet modifiera ne présentent de caractère exceptionnel.  Par ailleurs, le cadre de vie des habitants, le patrimoine culturel, ne sont ni modifiés, ni affectés par le projet, celui-ci se situant dans l'enceinte d'une site industriel.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Les incidences d'une éventuelle zone d'activités pourraient se cumuler avec les effets du projet de voirie.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

## 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de voirie ne nécessite pas la réalisation d'une étude d'impact.

En effet, le planning des travaux a été adapté afin de limiter les impacts éventuels sur le milieu naturel : débroussaillage et installation du chantier en mars afin d'éviter l'installation d'espèces protégées sur la zone du chantier au printemps. D'autre part, on note la présence d'habitats de substitution à proximité immédiate du chantier.

Enfin, les impacts sur l'eau, le paysage seront également faibles, ainsi que les éventuelles nuisances (sonores, vibrations,...).

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Evaluation environnementale du déclassement de l'EBC réalisée par SOMIVAL en Novembre 2013
- Analyse de l'état initial de la zone et préconisations portant sur l'eau(ressource en eau, milieux aquatiques, écoulements) réalisée par Aico en septembre 2013.
- Etude d'incidence Natura 2000 du déclassement réalisée par CERA Environnement en septembre 2013
- Planning prévisionnel des travaux

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à **ROANNE**

le, **12 JAN. 2015**

Signature

Le Président,  
Yves NICOLIN  
Député-Maire de Roanne

